

**Zeitschrift:** Arbido  
**Herausgeber:** Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz  
**Band:** 15 (2000)  
**Heft:** 7-8

**Vorwort:** La formation - une responsabilité collective  
**Autor:** Roth, Barbara

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA FORMATION - UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Pour les professions de l'information et de la documentation, les dernières années du XXe siècle sont marquées en Suisse par une interrogation fondamentale et une activité accrue en matière de formation. Certes, elles ne font peut-être que suivre un mouvement général, mais l'effort fourni est considérable. Le congrès BDA de Lausanne, en 1994, la création de la Délégation à la formation BBS/ASD/AAS, la redéfinition du mandat de celle-ci, en 1998, après le choix, par le Conseil fédéral, des écoles de Coire et de Genève comme sites de formation HES, marquent les grandes étapes du processus par lequel nos trois associations ont empoigné la question (voir ARBIDO 9/98). Le chemin parcouru est déjà grand, mais la tâche à accomplir demeure immense.



Pour l'apprentissage, tout, ou presque, était à concevoir. Seule l'expérience des bibliothécaires en matière de formation en emploi pouvait offrir un modèle. La première étape a consisté à créer un règlement d'apprentissage et à le faire adopter par la Confédération. Pour permettre à la formation de démarrer, il a fallu la promouvoir auprès des institutions pour trouver des places d'apprentissage, et émettre les directives sur les conditions minimales nécessaires à l'accueil d'un apprenti. La rédaction du guide méthodique a permis de déterminer le contenu idéal de la formation, mais il doit être mis à l'épreuve.

Il faut entretenir des contacts avec les écoles professionnelles, avoir un regard sur le contenu des cours, fournir un appui concret aux enseignants non spécialistes, mettre sur pied les semaines de cours d'introduction et les visites, être à l'écoute des «entreprises», des maîtres d'apprentissage et des apprentis et organiser des rencontres, entre autres pour encourager les échanges d'apprentis et les stages brefs. La supervision de la brochure publiée par l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle, sur le point de paraître, a aussi nécessité un solide engagement. En 2001, la première volée terminera son apprentissage: il faut préparer les examens. La rédaction et la publication de manuels doivent également être envisagées.



Dans les HES travaillent des équipes de professionnels de haut niveau qui sont responsables des formations dispensées. Mais le partenariat avec le monde des employeurs et des praticiens, représentés par les associations, est indispensable; là aussi, il s'agit de nouer et d'entretenir des contacts, d'être disponibles au dialogue, d'exprimer des avis sur le contenu de l'enseignement. Pour leur permettre d'entrer dans les écoles, les institutions doivent faire l'effort d'accueillir pour un an les stagiaires qui se destinent aux métiers de l'information documentaire. Au terme des premiers cycles de formation HES, et à l'approche de l'homologation (ou de la non-homologation!) par le Conseil fédéral des deux écoles choisies en 1998, il faudra procéder à une évaluation précise

et objective de leurs cursus et du profil des professionnels formés par elles.

Pour la formation post-grade, ou Nachdiplomstudium, rien n'est encore en place. Quel doit être le contenu de ce perfectionnement de haut niveau? A quelles exigences doit-il répondre? Doit-il être dispensé par une ou plusieurs universités? par les HES? en collaboration entre les deux? la formation doit-elle être commune entre les trois professions, ou séparée et spécialisée?



La nécessité de la formation continue est - pensons-nous - communément admise de nos jours. Preuve en est l'offre déjà substantielle fournie par les associations, par différents groupes de travail ou sections, par les HES ou par des mandataires extérieurs. Ces manifestations et journées d'études sont à fédérer dans un concept global dans lequel doivent être intégrés autant les cours transversaux, adressés à tous les professionnels I+D, que les cours plus pointus destinés à des spécialistes. Le problème de la mise à niveau des anciens et nouveaux diplômés, qui se pose pour les bibliothécaires, est à l'étude.



Pour tous les niveaux, il faut prendre l'initiative d'informer, de coordonner, d'organiser des rencontres. Les premiers assistants en information documentaire, titulaires d'un certificat fédéral de capacité, et les premiers diplômés HES de Coire et de Genève arriveront bientôt sur le marché du travail. Il faut décrire, plus précisément, les fonctions qu'ils pourront occuper et dresser des cahiers des charges, en fonction des formations suivies. Etant donné que l'ancienne Ecole de bibliothécaire de Genève a été transformée en Ecole supérieure d'Information Documentaire en 1990 déjà, on peut dès maintenant tabler sur les expériences de ses diplômés.

Last but not least, les enseignements proprement dits! Les écoles professionnelles autant que les HES ont besoin de praticiens expérimentés capables de transmettre leurs connaissances professionnelles sous forme de cours. Aujourd'hui, les bibliothécaires, archivistes et documentalistes donnent des cours et des conférences dans de cadre des HES ou de la formation continue; cette activité ne pourra que s'intensifier à l'avenir, à tous les niveaux.



Les professionnels suisses sont-ils en mesure de relever tous ces défis? En avaient-ils mesuré l'ampleur? Déjà, l'on perçoit des signes d'essoufflement dans les associations. Rien d'étonnant à cela, quand on analyse notre situation en comparaison d'autres milieux professionnels: bibliothécaires, archivistes et documentalistes sont tous des employés - fussent-ils directeurs -, et non des «patrons»; de surcroît, les institutions qui les emploient ont souvent subi de plein fouet les effets de la crise des finances publiques. Il n'existe pas

d'association patronale forte en mesure de mettre à disposition les moyens nécessaires à une prise en charge professionnelle du dossier. L'absence d'homogénéité dans nos rangs est à la fois une force et un obstacle. Par ailleurs, comparés à d'autres branches professionnelles, nous ne sommes que peu nombreux, dispersés dans tous le pays, ce qui ne facilite pas la collaboration. Pourtant, que l'on soit nombreux ou non, l'effort à fournir est le même. Alors que dans bien des secteurs de l'économie, les questions de formation sont entre les mains d'employés permanents, nous autres bibliothécaires, archivistes et documentalistes nous reposons encore et toujours sur le système de milice! Ne faudrait-il pas chercher des moyens financiers auprès de nos employeurs, Confédération, cantons, communes, grandes entreprises, ou faire appel à des fonds spéciaux pour pouvoir consacrer toute l'énergie nécessaire au dossier de la formation?



Ce qui a été réalisé jusqu'ici est déjà remarquable, et nous devons rendre hommage aux collègues qui se sont engagés sans compter. Mais une chose est certaine, il reste du pain sur la planche. La collaboration de tous, sous une forme ou une autre, est nécessaire, car la formation de la relève professionnelle est une responsabilité collective.

*Barbara Roth*

Barbara Roth

## IMPRESSUM

ARBIDO N° 7-8/2000 – 15<sup>e</sup> année  
© ARBIDO ISSN 1420-102X

Offizielle monatliche Revue des Vereins Schweizerischer Archivarinnen und Archivare (VSA), des Verbands der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz (BBS) und der Schweizerischen Vereinigung für Dokumentation (SVD)

Revue officielle mensuelle de l'Association des Archivistes Suisses (AAS),

l'Association des Bibliothèques et

Bibliothécaires Suisses (BBS),

l'Association Suisse de Documentation (ASD)

Rivista ufficiale mensile dell'Associazione degli Archivisti Svizzeri (AAS)

Associazione delle Biblioteche e delle Bibliotecharie e dei Bibliotecari Svizzeri (BBS)

Associazione Svizzera di Documentazione (ASD)

Associazione delle Biblioteche e delle Bibliotecharie e dei Bibliotecari Svizzeri (BBS)

Associazione Svizzera di Documentazione (ASD)

**Chefredaktor – Rédacteur en chef**

Daniel Leutenegger, Büro Bulliard, 1792 Cordast

Tel.: 026/684 16 45\*, Fax: 026/684 36 45

E-Mail: 102212.1125@compuserve.com

**Redaktorin BBS – Rédactrice BBS**

Danielle Mincio, Bibliothèque cantonale et universitaire, Bâtiment central, 1015 Lausanne-Dorigny

Tél.: 021/692 47 83, fax: 021/692 48 45

E-mail: Danielle.Mincio@bcu.unil.ch

**Redaktorin VSA – Rédactrice AAS**

Barbara Roth, Archives d'Etat de Genève, case postale 3964, 1211 Genève 3

Tél.: 022/319 33 95, fax: 022/319 33 65

E-mail: Barbara.Roth@etat.ge.ch

**Redaktor SVD – Rédacteur ASD**

Jürg Hagmann, Leiter Zentrales Firmenarchiv

CS Group, Postfach 1, 8070 Zürich

Tel.: 01/333 98 33, Fax: 01/332 63 11

E-Mail: jhagmann@dplanet.ch

**Inserate, Stellenangebote, Beilagen usw.**

**Annonces, offres d'emploi, encarts, etc.**

Stämpfli AG, Inseratenabteilung, Postfach,

3001 Bern, Tel.: 031/300 63 84

Fax: 031/300 63 90

E-Mail: inserate@staempfli.com

**Abonnemente – Abonnements –**

**Einzelnummern**

Stämpfli AG, Administration, Postfach,

3001 Bern, Tel.: 031/300 63 41

Fax: 031/300 63 90

E-Mail: abonnemente@staempfli.com

11 Hefte – 11 n°: Fr. 110.– (im Mitglieder-

beitrag inbegriffen – Compris dans la cotisation

des membres)

Auslandsabonnemente – Abonnements étrangers:

Fr. 130.– (inkl. Porto – frais de port inclus)

Kündigung ARBIDO-Abo: November

Einzelnummer: Fr. 15.– plus Porto und

Verpackung

**Layout – Druck – Impression**

Stämpfli AG, Hallerstrasse 7, Postfach, 3001 Bern

**\*IN EIGENER SACHE:** Die bisherigen fixen Telefon-Präsenzzeiten fallen ab sofort weg. Bis und mit 8.8.2000 sowie vom 4. bis und mit 11.9.2000 ist das Redaktionsbüro in Cordast geschlossen. Ihre Nachrichten können Sie trotzdem jederzeit via E-Mail, Fax, Telefonbeantworter oder Briefpost (vgl. oben) übermitteln. Nächste ARBIDO-Nummern: vgl. S. 20.

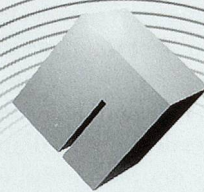
## Suchen Sie eine Spitzensoftware zur Medienverwaltung ?

### BiblioMaker ist Ihre Lösung !

Diese professionelle Software wird in hunderten von Schweizer Bibliotheken verwendet.

BiblioMaker ist einfach anzuwenden und sehr übersichtlich. Durch einfaches Anklicken mit der Maus können Sie eine Liste mit den Neuerwerbungen ausdrucken, alle Dokumente zu einem bestimmten Thema finden und eine Bestellung oder eine neu eingegangene Zeitschrift verbuchen. Die Publikumsrecherche erlaubt dem Leser den Katalog abzufragen (auch über Internet). Die Schlagwortnormdatei Schweiz (SNS) der SAB ist in BiblioMaker vollständig integrierbar.

BiblioMaker ist modular aufgebaut und netzwerkfähig (Client-Server). BiblioMaker bietet Ihnen aber noch vieles mehr. Für weitere Informationen verlangen Sie bitte unsere kompletten Unterlagen (mit CD-ROM) und eine kostenlose Demonstration.



# BiblioMaker™

WINDOWS - MAC OS  
également disponible en français

**ab 2'200.-**

**0800 822 228**

www.bibliomaker.ch - info@bibliomaker.ch



MICRO CONSULTING